



**ARLAY (39)**



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome I (1854)**

Bourg autrefois qualifié de ville, de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, canton de Bletterans, perception actuelle de Ruffey et perception future de Bletterans, bureau de poste de Bletterans ; succursale; à 7 km de Bletterans et 15 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti à l'entrée de la riche plaine qui forme le canton de Bletterans, entre deux collines couvertes de vignobles, et borné à l'est par Saint-Germain et Mantry, à l'ouest par Ruffey et Lombard, au sud par Quintigny et Ruffey, et au nord par Mantry. Le Château, le Carouge, Chaze, Courcelles, Saint-Vincent, les Levées, Juhans, Proby et le Champ-du-Feu, font partie de la commune.

Ce village est coupé par le chemin de grande communication, n° 3, de Bletterans à Champagnole, par les chemins vicinaux allant d'Arlay à Saint-Germain, Quintigny, Ruffey, Vincent et Lombard ; par la rivière de Seille et plusieurs canaux qui en dérivent ; par le ruisseau du Porot qui y prend sa source, par celui de la fontaine de Juhans, par les biefs du Pontot ou de la Muire et de Sedan.

Population : en 1790, 1215 hab. ; en 1846, 1601 ; en 1851, 1526, dont 745 hommes et 781 femmes ; population spécifique par km carré, 92 habitants ; 375 maisons, 448 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1644.

Vocabulaire : saint Vincent.

Série communale déposée aux Archives Départementales où Arlay a reçu les cotes 5 E 201/47 à /52. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 86, 3 E 1656 à 1677, 3 E 8341 à 8343, 3 E 10667 à 10671 et 3 E 11079. Tables décennales : 3 E 1112 à 1120.

Microfilmé sous les cotes 2 Mi 210 à 212, 5 Mi 77 et 78, 5 Mi 83 à 85, 5 Mi 1190, 2 Mi 826, 2 Mi 1664 et 1665, 5 Mi 1 et 6, 5 Mi 1183.

Cadastré : exécuté en 1811 : surface territoriale 1410<sup>h</sup> 78<sup>a</sup>, divisés en 3801 parcelles que possèdent 590 propriétaires, dont 107 forains. Contenu imposable, 1373<sup>h</sup> 86<sup>a</sup>, savoir : 438<sup>h</sup> 42<sup>a</sup> de bois, 406<sup>h</sup> 90<sup>a</sup> de terres labourables, 233<sup>h</sup> 57<sup>a</sup> de vignes, 115<sup>h</sup> 85<sup>a</sup> de pâtures, 112<sup>h</sup> 71<sup>a</sup> de prés, 34<sup>h</sup> 16<sup>a</sup> de friches, 13<sup>h</sup> 80<sup>a</sup> de sol des propriétés bâties, 8<sup>h</sup> 09<sup>a</sup> de jardins, 5<sup>h</sup> 40<sup>a</sup> de vergers, 2<sup>h</sup> 68<sup>a</sup> d'étangs, 1<sup>h</sup> 45<sup>a</sup> de promenades, 56<sup>a</sup> de saulées, 14<sup>a</sup> de carrières, 8<sup>a</sup> de déserts et 3<sup>a</sup> de chemins particuliers. Contenu non imposable, 36<sup>h</sup> 92<sup>a</sup>. Revenu cadastral 52.271 f. 66 c. ; contribution directe, 12.522 fr.

Sol d'une grande fertilité, produisant toutes espèces de céréales en quantité plus que suffisante pour les besoins des habitants, et des vins rouges et blancs de bonne qualité, dont on exporte



près de moitié ; plusieurs plants de Bourgogne y ont été acclimatés avec succès, depuis quelques années, par M. Maigrot. Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent. Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier et de Bletterans.

Les patentables d'Arlay sont : trois plafonniers, trois maçons, 4 charpentiers, trois charrons, trois maréchaux-ferrants taillandiers, 6 exploitants de carrières, un cafetier, 7 aubergistes, 5 marchands merciers, deux menuisiers, deux médecins, deux sabotiers, un marchand de plâtre, un scieur de long, un marchand de cendres, trois bouchers, un fabricant de chaux, un cordonnier, deux tailleurs d'habits, un serrurier, un notaire, un marchand de vaches, un marchand épicier grainetier ; trois moulins, dont un à trois paires de meules à farine, un à huile et un rouage de battoir ; un autre à quatre paires de meules à farine et un à huile, et le troisième à cinq paires de meules, et un à huile.

Biens communaux : Une église, un cimetière , un presbytère , une maison commune contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 100 élèves ; huit fontaines, 478<sup>h</sup> de bois, terres labourables, pâtures, friches, vignes, prés et emplacements des édifices publics, d'un revenu cadastral de 81 fr., et deux pompes à incendie, desservies par une compagnie de pompiers.

Bois communaux : 537<sup>h</sup> 95<sup>a</sup>, dont 16<sup>h</sup> 87<sup>a</sup> sont en exploitation annuelle ; essences dominantes : chêne et charme.

Budget : recettes ordinaires 10.984 fr.; dépenses ordinaires 10.934 fr.

Bureau de bienfaisance : Revenu, 600 fr.

Outre ce bureau de bienfaisance, M. le prince d'Aremberg comble de ses libéralités les indigents ; il pourvoit à tous les frais de l'école primaire des filles, qui est fréquentée par 125 élèves, et tenue dans l'ancien hôpital par trois religieuses de la Charité de Besançon.

Une fromagerie, pour le service de laquelle les associés font présentement construire un chalet, produit annuellement 20.000 kg de fromage.

On exploite, sur le territoire de cette commune, trois carrières de pierres à bâtir, de taille et à chaux. Cette pierre est de très bonne qualité. On y trouve aussi un four établi pour la fabrication de la chaux hydraulique, et des carrières de gypse dont une a été exploitée.

Foires : le 17 avril, le 30 juillet, le 14 septembre et le 23 novembre. Le commerce qu'on y fait consiste principalement en bœufs, vaches, cochons, moutons , quincaillerie , mercerie , épicerie et étoffes.

## NOTICE HISTORIQUE

Origine : Arlay, *Arslata*, *Arslatum*, *Arelatum*, *Arlacum*, *Arlatum*, *Allatum*, *Aria*, *Harlay*, *Aviez*, est sans contredit l'un des lieux les plus anciennement habités de notre province. Une foule de traditions, de croyances, de dénominations locales sont pleines des images du culte druidique. Ainsi le climat de *Pierre-Levée*, la colline de *Pierre-Fée*, le hameau de *Champ-du-Feu* rappellent l'existence de monuments ou de lieux d'assemblées des druides. Le petit taureau d'airain à trois cornes et sans oreilles, trouvé sur le mont de Chaze, la statuette en bronze représentant Hercule, la massue à la main, armé de la dépouille du lion de Némée, le canton de vignes derrière Juhans, dit en *Bel*, jadis bois sacré, dédié à *Belenus*, l'Apollon gaulois, trahissent le polythéisme des Celtes.

Les nombreuses médailles gauloises trouvées sur les différents points du territoire permettent de supposer qu'Arlay avait déjà quelque importance dans les Gaules, quand Jules César en fit la conquête. *Arslata* subit l'administration du vainqueur ; il prit la physionomie d'une ville

romaine et changea son nom d'*Àrslata* en *Arslatum*. On y retrouve, comme dans toutes les villes fondées ou construites par les légions, la distribution normale en trois parties distinctes : le *Castrum*, c'est le château bâti sur la montagne ; le *Palatium*, placé au-dessous du *Castrum*, et enfin la cité proprement dite. Un palais, un temple dédié à Apollon, des bains, des habitations somptueuses, s'élevèrent peu à peu dans l'ancienne bourgade gauloise ; plusieurs voies romaines la reliaient à Verdun, Chalon-sur-Saône, Lons-le-Saunier, Poligny et Besançon. Il nous aurait été facile d'indiquer d'une manière détaillée la direction de ces routes, si les preuves à fournir à l'appui de notre opinion n'avaient pas dû nous faire sortir des bornes qui nous sont imposées.



Les antiquités gallo-romaines sont si nombreuses à Arlay, qu'on ne saurait en donner même la nomenclature sommaire. On ne peut remuer le sol sans trouver des fondations d'édifices, des tuileaux à rebords, des médailles, des pièces de monnaie, des statuettes, des vases, des colonnes, des mosaïques, des inscriptions, des sarcophages, des fragments de marbres précieux et toutes espèces d'objets antiques. Ces débris, comme de muets témoins, attestent la grandeur et la prospérité passées de cette petite cité.

Dévastée successivement par les Vandales, les Alains, les Suèves et les Bourguignons, cette petite ville disparut pour faire place à un établissement burgonde en 456. Son riche territoire fut compris dans le lot du souverain.

*Faldalenus*, duc et patrice de Bourgogne, avait un palais dans le quartier de Saint-Vincent qu'il habitait en 597. La tradition rapporte que saint Donat, son fils, étant simple moine sous saint Colomban, au monastère de Luxeuil, fut envoyé à Arlay pour y propager la foi, qu'il y trouva une église bâtie sur les débris du temple d'Apollon, et que, pour la desservir, il y établit, dans le palais de son père, une abbaye de moines noirs. Après avoir hérité de vastes propriétés du duc Valdelène, il donna, en 654, ses terres d'Arlay et de Domblans à l'église métropolitaine de Besançon, dont il occupait le siège épiscopal.

Au moyen-âge, Arlay consistait en trois parties distinctes et isolées. La première, située au sommet de la montagne, renfermait le château et le bourg. Au pied nord-ouest de la montagne et sur son rampant, était la deuxième partie, qui comprenait un bourg et ses dépendances. La troisième partie, située en plaine à l'ouest de la précédente, consistait en un vaste quartier. Après avoir porté le nom de Saint-Vincent, il s'appela Arlay-la-Ville ou la vieille ville d'Arlay. Nous allons entrer dans quelques détails sur chacune de ces parties.

Château et Bourg-Dessus : La tradition attribue la fondation du château à Gérard de Roussillon, comte, puis duc de la haute Bourgogne au IX<sup>e</sup> siècle, célèbre par la lutte qu'il soutint contre Charles-le-Chauve, roi de France. Cette forteresse fut successivement agrandie par le comte Étienne II, par Jean de Chalon, dit l'Antique, son fils, et par leurs successeurs.

Au moment de sa destruction, en 1479, par Louis XI, ce château, bâti sur le point le plus élevé de la montagne, consistait en un énorme donjon carré, au nord duquel en était un plus petit, servant d'arsenal et de chapelle, reliés entre eux, à l'est, par un corps de bâtiment. Un boulevard, ou grosse tour ronde composée de plusieurs étages, défendait l'entrée de la cour à l'ouest. Sous le donjon principal étaient trois étages de souterrains, servant la plupart de cachots, dans lesquels on a retrouvé, en 1775, plusieurs instruments de supplice.

Ce château, bâti dans le style saxon, avait des murailles extrêmement massives ; on peut encore en apprécier la gigantesque épaisseur et l'étonnante solidité. Il était percé de fenêtres à plein cintre. Dans l'embrasure de deux d'entre elles étaient des sièges en pierre.

Le Bourg-Dessus, dont l'origine doit être au moins aussi ancienne que le château, occupait entièrement le plateau de la montagne ; il était entouré d'épaisses murailles angulaires. La face méridionale, qui est la seule qui subsiste encore en partie, était garnie de six tours et percée d'une porte dite de l'*Epinette*. La face occidentale s'étendait depuis la tour Barnaud, formant l'angle sud-ouest, à la tour *Chantemerle*, bâtie sur la pointe d'un roc, d'où la vue dominait un immense horizon. Cette tour Chantemerle pouvait bien remonter à l'époque de la castrametation romaine. Construite à une époque antérieure au château, plusieurs de ses pierres étaient sculptées ; sur l'une d'elles on voyait un soleil radieux, emblème de l'Apollon égyptien, ce qui ferait supposer qu'Arlay, comme beaucoup d'autres lieux, doit son existence romaine aux



soldats des bords du Nil, envoyés par Auguste. C'est du haut de la tour Chantemerle qu'on transmettait les ordres militaires au Bourg-Dessous, à l'aide d'un porte-voix, et qu'on sonnait la cloche d'alarme. La muraille septentrionale s'étendait de la tour Chantemerle à la grosse tour de la Grifone. Elle était percée d'une porte dite porte au Gallois, et flanquée de plusieurs tours. Au milieu était une tour carrée, habitée par la famille de Darbonnay. Le château défendait la face orientale. Un large fossé, taillé dans le roc, longeait la muraille au midi ; de tous les autres côtés la montagne était coupée à pic. Deux rues qui se croisaient au centre du Bourg le partageaient ; l'une, dite la Grande-Rue, conduisait, en serpentant, de la porte au Gallois à la porte de l'Épinette, et l'autre, dite de Saint-Nicolas, conduisait à la porte du château. L'église Saint-Nicolas et un petit cimetière étaient à la rencontre de ces deux rues. Plusieurs petites ruelles aboutissaient aux rues principales. Une porte communiquait du Bourg au château. Les tours et les portes étaient inféodées à de riches vassaux dont elles portaient le nom. Le Bourg n'était guère peuplé que de gentilshommes. Après le siège de Louis XI en 1479, il ne restait sur la montagne que quatre maisons qui furent rasées en 1773. On ne voit aujourd'hui aucun vestige de ce bourg, qui avait reçu une charte de franchise, datée de Salins en mars 1343, de Jean de Chalon II, baron d'Arlay. Les dispositions en sont très laconiques. L'article 1<sup>er</sup> fixe les limites de la franchise ; l'article 2 exempte les habitants de toute taille, prises, aides, subventions, rançons et autres mauvaises coutumes, et les autorise à plaider tant en demandant qu'en défendant ; l'article 5 dispense les hommes non nobles, de l'ost et de la chevauchée, et les oblige seulement à la garde du château et à rester munis d'armes suffisantes.

Bourg-Dessous : Le Bourg-Dessous se forma insensiblement au pied et sur la rampe de la montagne, au moment des guerres soutenues par Étienne II contre Otton, comte souverain de Bourgogne. Il n'était fermé que d'une simple muraille et de barrières, lorsque Jean de Chalon-Arlay, 1<sup>er</sup> du nom, résolut d'en faire un lieu considérable. Il employa un singulier moyen pour le peupler : il permit aux étrangers de toute nation et de toute religion de s'y établir, pourvu qu'ils ne fussent ni voleurs, ni traîtres, ni assassins, et leur promit protection ; on vit accourir aussitôt des hérétiques, des sorciers, des sacrilèges, des blasphémateurs, des incendiaires, des faux monnayeurs, etc. Rome et Athènes, du reste, n'eurent pas d'autres commencements. Il n'est pas étonnant qu'on ait appelé le Bourg-Dessous la *Diablerie* d'Arlay.

Par acte daté du château d'Abbas, en mars 1276, Jean de Chalon, baron d'Arlay, 1<sup>er</sup> du nom, accorda aux habitants de Bourg-Dessous une charte de franchise, écrite en latin, que nous allons analyser. .

Tout homme qui fixait son domicile à Arlay ne pouvait, après trois années, être réclamé ni inquiété. Un bourgeois pouvait acquérir, vendre, échanger des biens à son gré ; les immeubles seuls situés dans le Bourg ne pouvaient être vendus qu'à des bourgeois du lieu. Le seigneur n'avait aucun droit sur les successions des bourgeois, des marchands ambulants, des militaires, des voyageurs qui mouraient dans le Bourg, laissant des héritiers.

Il fut établi un marché qui devait se tenir le mercredi de chaque semaine, à la manière de celui de Lons-le-Saunier. (Plus tard il fut transféré au vendredi par accord avec Sellières.)

Les crimes et délits sont punis par des amendes de 3 sols et de 60 sols, perçues au profit du seigneur. Ainsi, étaient condamnés à une amende de trois sols celui qui frappait du poing ou de la paume de la main, celui qui injurait sans provocation, celui qui ne contribuait pas à l'entretien des chemins, celui qui commettait des anticipations sur les biens communaux, celui qui gageait quelqu'un dans les murs du Bourg, et tout acheteur de gages qui avait des associés.

Étaient condamnés à une amende de 60 sols : celui qui mettait le désordre dans le marché, celui qui ne livrait point dans la journée les choses par lui vendues, celui qui tirait son couteau, son épée, sa lance ou son sabre, pour frapper quelqu'un ; celui qui lançait avec intention une pierre, si le coup restait marqué à terre ou contre un mur ; celui qui tirait méchamment et aux deux mains quelqu'un par les cheveux ; celui qui s'introduisait chez un bourgeois avec effraction, celui qui avait fait couler le sang d'un homme, celui qui vendait à fausse mesure, celui qui était surpris en fornication, culotte bas, lorsque le fait était prouvé par deux témoins étrangers à la maison du seigneur, et celui qui était convaincu d'avoir nié une dette.



Restaient à la miséricorde du seigneur : ceux qui avaient deux différentes mesures, une grande pour acheter et une petite pour vendre ; ceux qui, sans excuse légitime, ne se rendaient point à l'arrière-ban en cas d'appel, et les usuriers.



Ceux qui ne se rendaient pas avinés au ban du seigneur, payaient une amende de 7 sols.

Le cabaretier devait annuellement au sire une coupe de vin (9 pintes) ; le boulanger 12 deniers, et le cordonnier une paire de souliers.

Le seigneur se réservait, du reste, l'impôt annuel de 12 deniers par toise rapinale de maisons construites dans le bourg, la banalité des fours et des moulins.

Le Bourg-Dessous, appelé simplement le Bourg d'Arlay depuis la destruction du Bourg-Dessus en 1479, formait dans sa clôture un parallélogramme rectangle fermé de quatre murs réunis par quatre tours principales. Le premier de ces murs, qui servait également de clôture à la forteresse, tirait depuis la tour Chantemerle à la tour de la Griffone. Le second mur à l'est tirait depuis la porte et la tour de Bournu et de la Griffone à la tour du Carouge. Ce mur était flanqué de plusieurs tours, entre autres de celle dite *Dame-Jeanne*, placée à l'orient et sur la roche qui dominait la porte d'amont. Le troisième mur se dirigeait en droite ligne depuis la tour du Carouge à la tour de Tortelet, et remontait au couchant à la roche de Chantemerle.

Ce bourg avait trois portes principales, appelées porte de Bournu, porte d'amont et porte d'aval. Chacune d'elles était défendue par des tours. Il était percé de quatre rues parallèles, dites rue Basse, Grande-Rue, rue Saint-Claude et rue Haute, et d'un grand nombre de ruelles.

Arlay-la-Ville : Cette partie, appelée successivement Saint-Vincent, Arlay-la-Ville, la Vieille-ville d'Arlay consistait dans un grand quartier situé en plaine, à l'ouest des deux bourgs. Elle n'a jamais été close. Elle était divisée en plusieurs rues, appelées la rue Saint-Martin, la rue des Maréchaux, la rue de la Malalière, la Grande-Rue, la rue Forestière. Son sol est jonché de débris antiques, tels que fondations d'édifices, mosaïques magnifiques, marbres précieux étrangers et fûts de colonnes. C'est là qu'étaient le palais du duc Valdelène, les bains, le temple d'Apollon, plusieurs hôpitaux, l'abbaye et l'église Saint-Vincent. Ce quartier n'existait plus au XIV<sup>e</sup> siècle. Les habitants s'étaient retirés dans les limites des franchises du bourg.

Chaze : Chaze, Chasoy, du latin *Casalia*, est un terme qui désigne une sorte de faubourg, un certain nombre d'habitations au voisinage d'une ville. Ce hameau fut entièrement dépeuplé par la peste de 1636 à 1642 ; il n'y resta que trois familles. Il fut repeuplé par des Savoyards. On raconte que, vers 1440, la rue qui du pré des Mottes s'élève vers le mont de Chaze, appelée rue Franche, reçut l'exemption du droit féodal qui pesait sur le four banal de ce lieu, à la sollicitation de Gertrude Tissot, jeune et jolie paysanne dont le prince d'Orange était devenu amoureux, et qui sut repousser les offres séduisantes de ce prince.

Corcelles : Corcelles, *Cour celles*, tire son nom de *cortis* qui signifie métairie. Plusieurs villes anciennes du Jura ont des faubourgs qui portent ce nom, telles que Saint-Amour, Arbois, etc.

Juhans : Ce hameau, agréablement situé, est un fief très ancien qui appartient successivement à Henri dit de Bletterans, chevalier, à Jean-Baptiste de Chalon-Landreville, qui l'habitait en 1680, à M. de Beaurepaire, à M. Maigret de Desnes, et enfin à M. Bachot, qui y fit construire une chapelle dans sa maison en 1768. On trouva, sur la fin du dernier siècle, des scories de cuivre et les restes d'une forge qui servait à préparer les monnaies sur lesquelles on frappait l'empreinte au château. M. Plantet, jeune numismate érudit, a possédé une pièce sortie de cet atelier.

Près de Juhans était un vaste terrain appelé en Courreaux. Là était la garenne des princes de Chalon.

Le Carouge : Le Carouge était un grand communal formant une place publique à l'entrée orientale du Bourg-Dessous. C'est sur cette place que les seigneurs d'Arlay donnaient des fêtes, des courses de chars, de chevaux, des joutes, des tournois, des jeux de bagues et autres exercices de chevalerie, à l'occasion de mariages, de naissances, de retours de la guerre et de l'arrivée des souverains. En 1435, Louis de Chalon donna en ce lieu un tournoi à Ren d'Anjou,



roi de Naples, lors de son départ pour ce royaume, et un autre en 1446, à l'occasion de son second mariage avec Catherine de Bretagne. Une magnifique fête fut célébrée sur cette place le 24 juin 1770, à l'occasion du mariage du Dauphin, devenu Louis XVI, avec Marie-Antoinette d'Autriche.

Proby : Proby est un ancien domaine féodal, possédé originairement par la famille Péliissonnier. Il passa, par le mariage d'une héritière de cette maison, à l'avocat Desprez, de Dijon, qui le vendit en 1673 à M. de Cavet, docteur en droit. C'est une délicieuse maison de plaisance, bâtie sur l'emplacement d'une villa romaine. Elle appartient aujourd'hui à M<sup>me</sup> de Labargé.

Seigneurie : La baronnie d'Arlay, l'une des plus puissantes de la province, relevait directement des comtes souverains de Bourgogne. Elle était le chef-lieu de plus de 500 terres. Comme seigneurie particulière, elle comprenait Arlay, Saint-Germain, Lombard, Vincent, Machefin, Recanoz et Froideville. Après avoir appartenu aux rois de Bourgogne, elle passa en 1027 à Otton-Guillaume, duc et comte souverain de cette contrée. Les comtes souverains, ses successeurs, la possédèrent jusqu'en 1127, époque à laquelle elle passa à Guillaume I<sup>er</sup>, comme héritier du comte Guillaume-l'Enfant, son cousin. Ce prince astucieux, après avoir cédé ses droits à Renaud III, son frère aîné, les revendiqua en 1148, et mourut en 1174, laissant deux fils, Etienne I<sup>er</sup>, tige de la maison de Chalon, et Gérard, tige de la maison de Vienne. Etienne I<sup>er</sup> eut dans son lot Arlay, qu'il transmit à sa mort à Etienne II, son fils. Etienne II mourut à son tour en 1241, laissant pour héritier Jean de Chalon, dit *le Sage* ou *Viatique*, mort en 1267. Par suite des divers partages opérés entre les enfants de cet illustre seigneur, Arlay échut, en 1269, à Jean I<sup>er</sup>, tige des barons d'Arlay, dont voici la suite. Jean I<sup>er</sup>, mort en 1316 ; Hugues I<sup>er</sup>, mort en 1322 ; Jean II, mort vers 1366 ; Hugues II, dit *le Cruel*, mort vers 1390 ; Jean III, devenu par son mariage prince d'Orange, mort vers 1418 ; Louis, dit le Bon, mort vers 1463 ; Guillaume VIII, mort en 1475 ; Jean de Chalon IV, mort en 1502 ; Philibert de Chalon, dernier rejeton de cette célèbre race, dont la courte vie a brillé d'un si vif éclat, né au château de Nozeroy six semaines après la mort de Jean IV, son père. Il en recueillit l'opulente succession qu'il légua tout entière à son neveu, René de Nassau, fils de Clauda de Chalon, sa sœur, à charge de relever le nom et les armes de sa maison.

Les biens de la maison de Chalon passèrent ainsi à celle de Nassau. En 1683, Jean-Alphonse, prince d'Isenghien, fit vendre ces biens en qualité de créancier, et s'en rendit adjudicataire en 1684. Il mourut en 1687, laissant pour héritiers deux fils, qui jouirent de cette terre jusqu'en 1697, époque à laquelle elle fut restituée à Guillaume III de Nassau, roi d'Angleterre, qui porta le titre de baron d'Arlay jusqu'à sa mort arrivée en 1702. Après plusieurs années de débats entre le roi de Prusse, le prince de Conti aux droits des Longueville, et les enfants du prince d'Isenghien, ces derniers devinrent propriétaires définitifs de cette seigneurie en 1731. Elle échut en partage à Alexandre-Balthazar de Gand, comte de Midelbourg, l'un d'eux. Ce prince la transmit, en 1758, à Louise-Pauline de Gand, l'aînée de ses filles, épouse du duc de la Rochefoucault. Cette dame ayant perdu la vie dans une partie de chasse, sa riche succession passa à M<sup>me</sup> Elisabeth-Pauline de Gand de Mérode de Montmorency, princesse d'Isenghien, épouse du comte Félicité de Brancas, comte de Lauraguais. Arlay appartient aujourd'hui au prince d'Areberg, né du mariage du duc d'Areberg avec M<sup>lle</sup> de Lauraguais.

Guerres, sièges, émeutes. Arlay fut successivement dévasté, du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle, par les invasions de barbares ; en 923 par les Normands ; en 953 par les Hongrois ; de 1205 à 1227 par Otton, comte souverain de Bourgogne, dans sa guerre contre Etienne II, son compétiteur ; en 1338, par Eudes, duc de Bourgogne, en guerre contre le seigneur d'Arlay ; en 1479 par les armées de Louis XI, commandées par Craon. Louis XI était furieux de ce que Jean IV de Chalon s'était rallié au parti de Marie de Bourgogne, sa légitime souveraine. Il écrivit au duc de Craon de faire saisir ce prince, de le faire pendre et ensuite brûler. Son procès lui fut fait par contumace ; l'arrêt rendu contre lui porte que, comme faux et traître chevalier, il sera pris pour être exécuté, et faute de ce, sera pendu en effigie par les pieds, ce qui eut lieu dans plusieurs villes du duché.

Craon, qui avait reçu l'ordre de ravager les terres et de détruire les châteaux du prince d'Orange, vint assiéger Arlay. La forteresse était défendue par Aymar de Boujailles, vaillant chevalier, âgé de 80 ans. Ce vieillard donna un exemple admirable de dévouement. Trois fois sommé de se rendre, trois fois il prononça le plus noble refus. Les assaillants feignirent de se retirer, se ménageant des intelligences dans la place. Ils montèrent subitement à l'assaut pendant la nuit, et s'emparèrent du château. L'infortuné gouverneur fut pendu à la porte de l'Épinette. Le comte de Barnaud était venu s'enfermer dans la tour qu'il tenait en fief, pour la défendre. Son fils, jeune officier plein d'avenir, y perdit la vie. Les habitants, la garnison furent massacrés, le bourg et le château livrés aux flammes ; le Bourg-Dessous ne fut pas épargné. En 1559, Arlay fut ravagé par une troupe vallonne sortie de la Belgique, envoyée par Guillaume de Nassau, à l'occasion des guerres de religion. En août 1559, le duc de Biron s'empara de vive force du Bourg-Dessous ; le château, depuis longtemps démantelé, se rendit à discrétion. Henri IV, logé au château de Domblans, exigea une contribution de 6000 écus. Malgré l'empressement que mirent les dames à apporter leurs bijoux, leurs bijoux, cette contribution ne put se réaliser que pour moitié. Afin de garantir le paiement du surplus, Biron prit pour otages huit des principaux habitants, qui furent emmenés garrottés jusqu'à Lyon. Sa troupe indisciplinée, après avoir pillé les maisons, mit le feu aux faubourgs et aux quatre coins du Bourg-Dessous. Deux cents habitants furent passés au fil de l'épée, et leurs corps jetés dans une fosse creusée sous l'église Saint-Claude. Le recteur de l'hôpital du Saint-Esprit dit dans ses Mémoires : « Jamais les eaux de la Garonne ne pourront laver le Béarnais d'un pareil méfait. Dieu lui fasse bonne justice ! » Au mois d'août 1637, l'armée commandée par le duc de Longueville vint, pendant la durée du siège de Bletterans, brûler Arlay. Une garnison de 60 hommes fut laissée dans les mesures du château. En 1642, le capitaine de Lacuzon reprit cette place sur les Français. Déguisé en capucin, il usa de ruse pour faire abaisser le pont-levis et ouvrir les portes du fort. La troupe dévouée qui l'accompagnait, s'empara du commandant Raimbaud, qu'elle égorga, et courut sur le plateau de la montagne en criant : *A sac ! ville gagnée ! Lacuzon ! Lucuzon ! Saint Claude et Lacuzon !* En 1668, Arlay ouvrit ses portes sans résistance aux armées de Louis XIV. Lacuzon, à la tête de 200 hommes, reprit cette ville en 1671. Au mois de mars 1674, les Français en prirent définitivement possession.

Une rixe sanglante s'engagea en 1715 entre les habitants de Ruffey et ceux d'Arlay. Une simple discussion entre les bergers en fut l'origine.

Cette lutte serait devenue terrible sans la courageuse intervention du jeune comte de Saint-Amour et du chevalier de Marigny, qui commandaient chacun une compagnie de cavaliers logés dans ces deux bourgs.

La suppression de l'église Saint-Claude fut, dès 1748 à 1789, l'occasion de querelles fréquentes suivies de coups, entre les habitants du Bourg-Dessous et ceux d'Arlay-la-Ville.

Cette commune fut foulée de troupes et de contributions pendant l'occupation autrichienne.

Pestes, grêles, incendies, inondations : Arlay fut ravagé par la peste en 1349 en 1481, et de 1630 à 1636. De 120 feux qui existaient en 1606, il n'en restait que 25 en 1640. En 1848 et 1849, une maladie épidémique enleva un grand nombre d'habitants. En 1714, une épizootie détruisit presque tout le bétail de cette localité. Le territoire fut ravagé par des orages violents, accompagnés de grêle, en 1713, 1765, 1773, 1779 et 1781.

Indépendamment des incendies qui furent la suite des guerres, Arlay eut à souffrir de terribles incendies partiels, en 1775 au bourg, à Saint-Vincent en 1815, à Corcelles en 1832, à Chaze en 1839 et 1840, à Juhans en 1840, et au bourg les 25 juillet et 31 août 1846. Les inondations de 1840 et de 1841 enlevèrent plusieurs ponts et endommagèrent beaucoup de maisons.

Commerce, industrie ancienne : Au moyen-âge, le commerce était assez actif à Arlay. Les juifs y avaient, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, une table de change, dont les opérations étaient nombreuses. Il y avait un marché très fréquenté qui se tint successivement le mercredi et le vendredi de chaque semaine, sous les arcades qui existaient au dehors de la maison de MM. de Vaulchier. Il y avait en outre deux foires très anciennes, fixées au 1<sup>er</sup> août et au 23 novembre, jour de Saint-Clément. Les principaux objets qui s'y vendaient étaient le bétail rouge, les porcs,





les moutons, les toiles peintes, le fil et les vieux chevaux achetés par les habitants des environs d'Orgelet pour nourrir leurs cochons. Il existait plusieurs moulins, des battoirs pour le chanvre et des tanneries. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, une fabrique d'instruments aratoires produisait des outils fort estimés.

Administration municipale : Arlay avait un régime municipal et jouissait de certaines libertés qui ne résultaient point de la concession de ses seigneurs, mais dont l'origine se retrouve dans l'organisation primitive des Burgundes.

La république et grande communauté d'Arlay (c'est ainsi qu'elle se qualifiait en 1584) était administrée par deux échevins et dix conseillers élus par les habitants. Les communautés d'Arlay et de Saint-Germain, démembrées l'une de l'autre au XV<sup>e</sup> siècle, choisissaient en outre chacune un prud'homme chargé de régir les biens restés communs entre elles. Chaque conseiller qui assistait au conseil recevait quatre petits blancs, et ceux qui y manquaient payaient six blancs au profit des assistants. Le scribe recevait douze gros par feuillet. Les séances avaient lieu dans un hôtel-de-ville qui avait un beffroi. Cet édifice fut ruiné en 1637.

Privilèges : Les bourgeois d'Arlay étaient qualifiés, dans les lettres officielles des souverains, de *nobles bourgeois*. Chaque lettre de bourgeoisie, délivrée après de nombreuses justifications, coûtait 80 livres. Les simples résidants payaient un droit de huit livres pour leur bienvenue. Les échevins, convoqués jusqu'en 1666 aux Etats de la province, faisaient les règlements de police, taxaient le pain, le vin, nommaient les gardes. Les bourgeois jouissaient, du droit de chasse et de pêche sur tout le territoire.

Armoiries : Les armoiries d'Arlay étaient de gueules, à la bande d'or chargée d'une étoile d'azur. Ces armes étaient peintes sur la bannière de la commune.

Prévôté : La famille dite d'Arlay avait reçu, à titre héréditaire, la prévôté de ce lieu au XII<sup>e</sup> siècle. Cet officier percevait les revenus du seigneur, était capitaine du château et conduisait à la guerre les habitants. A cette fonction était attaché le droit de péage établi dans l'étendue de la seigneurie, à charge d'entretenir les chemins. Ce droit se percevait à la porte d'aval. Chaque juif passant et repassant par cette porte, payait 5 sols.

Bailliage : Ce bailliage seigneurial, relevant du parlement de Dole, était établi à l'instar des bailliages royaux. Il y avait un bailli, prenant le titre de lieutenant-général, un lieutenant de bailli, un procureur fiscal et un greffier. Il y avait en outre un juge châtelain, dont les jugements étaient portés par appel devant le bailli.

Gruerie. Il y avait une justice spéciale pour les délits, et l'administration des eaux et forêts. Elle était organisée comme les maîtrises royales.

Notaires : Arlay était la résidence de deux notaires depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Il y avait en outre un notaire tabellion, chargé de recevoir les actes relatifs aux droits du seigneur.

Gouvernement militaire : Le château était commandé par un capitaine choisi par le seigneur, et la ville par un autre capitaine élu par les habitants.

Justice de paix : Lors de la division de la France en justices de paix, Arlay fut érigé en chef-lieu d'un canton qui comprenait, outre ce bourg, Desnes, la Muire, l'Etoile, Plainoiseau, Quintigny, Ruffey, Saint-Didier et Saint-Germain. Ce canton, qui dépendait du district de Lons-le-Saunier, fut supprimé en 1801.

## ÉTABLISSEMENTS CIVILS ET RELIGIEUX.

ÉGLISES :

Eglise Saint-Vincent : L'église dédiée à saint Vincent, bâtie sur les débris du temple d'Apollon, existait déjà en 654. C'était une des plus anciennes du val de la Seille. Elle conserva toujours le titre d'église-mère d'Arlay. Les autres n'étaient que des succursales.



La propriété en fut confirmée, en 1165, à l'abbaye de Château-Chalon par un diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse. Cet édifice, d'une construction lourde et massive, était à trois nefs ; elle renfermait six chapelles et une multitude de pierres tombales. Elle a été démolie en 1818 ; son emplacement sert aujourd'hui de cimetière.

Eglise Saint-Nicolas : Cette église remonte à l'origine du Bourg-Dessus. La possession en fut confirmée sous le titre de chapelle, en 1165, à l'abbaye de Château-Chalon par l'empereur Frédéric. Ce n'était qu'une église châtelaine, filiale de celle de Saint-Vincent. Ruinée en 1479 par Louis XI, ses débris devinrent un repaire d'animaux venimeux. On continuait cependant d'y faire une procession annuelle le 23 avril, jour de fête de Saint-Georges. M<sup>me</sup> la princesse de Lauraguais la fit complètement raser en 1773.

Eglise et Familiarité de Saint-Claude : L'église, placée sous le vocable de Saint-Vincent et de Saint-Claude, était située à l'extrémité orientale de la rue Saint-Claude, dans le Bourg-Dessous, proche la roche Dame-Jeanne.

La construction en fut ordonnée en 1266 par Jean de Chalon, dit l'Antique ; mais elle ne fut commencée qu'en 1267 par les soins de Jean 1<sup>er</sup>, son fils, baron d'Arlay. Le chœur ne remontait qu'à 1445, et le cimetière à 1552. Cette église était desservie par le curé de la paroisse et par un corps de familiers, qui reçut des statuts en 1442. La Familiarité était composée de quatorze membres qui devaient être nés et baptisés à Arlay, de parents bourgeois originaires du lieu. Cet édifice fut dévasté en 1595. Il contenait plusieurs chapelles, et, entre autres, celle de MM. de Vaulchier, richement décorée de peintures, de statues, de marbres précieux, etc. L'église, tombant de vétusté, fut interdite en 1752 et démolie en 1818. Son emplacement est converti en jardin.

#### CHAPELLES.

Chapelle des Tartots : On ne connaît point l'origine de cette chapelle, détruite en 1680. Elle était placée au milieu d'un cimetière dans lequel on enterrait les étrangers, les juifs, les hérétiques, les suppliciés et les personnes mortes sans confession. On a trouvé dans ce cimetière des tombeaux composés de pierres brutes assemblées sans mortier, contenant des cadavres qui avaient le visage tourné contre terre.

Chapelle des pestiférés : Cette chapelle, entourée d'un cimetière, fut fondée en 1582 au-dessus du hameau de Chaze, sur l'emplacement d'une maison féodale qui avait appartenu à la famille des d'Arlay, dits Gallois.

Chapelle du Vieux-Château : Il existait une chapelle dédiée à Notre-Dame, dans l'une des grosses tours du vieux château. Elle fut détruite en 1479.

Chapelle du Châteauneuf : M<sup>me</sup> la princesse de Lauraguais fit construire dans son château une chapelle qui fut bénie en 1777.

Chapelles particulières : Il y avait une très belle chapelle dans la maison de MM. de Vaulchier, qui ne fut fermée qu'en 1791 ; il y en avait une autre à Juhans, dans l'habitation de M. Bachot, bénie en 1768.

Confréries : On comptait à Arlay plusieurs confréries, savoir: celle de la Croix ou des Pénitents noirs, érigée en 1512 dans l'église Saint-Vincent ; celle du Saint-Esprit, érigée dans la chapelle de l'hôpital en 1338 ; celle du Mont-Carmel et celle des Ames du Purgatoire, érigées dans l'église des Pères Minimes, l'une en 1655 et l'autre en 1664; une confrérie du Rosaire, établie en 1611, et celle du Saint-Sacrement, érigées toutes deux dans l'église Saint-Claude.



## HÔPITAUX, CHARITÉ.

Hôpital Saint-Martin : Cet hospice, situé entre la rivière de Seille et le chemin tirant à Ruffey, fut bâti au temps des croisades pour y recevoir les pèlerins malades. En 1584, il était en ruines ; on le répara à cette époque pour y loger une femme atteinte de la lèpre. La chapelle qui en dépendait ne fut détruite qu'en 1637 par le duc de Longueville. On a trouvé en 1819, sous l'emplacement de cet édifice, des tombeaux en maçonnerie, recouverts de laves brutes, contenant des pièces de monnaie romaines.

Maladrerie : Cet hôpital, dédié à saint Lazare, existait à l'extrémité du territoire d'Arlay, dans un canton appelé le Carouge ou la Malalière. Il fut fondé en l'an 1100 par Etienne I<sup>er</sup>, comte de Bourgogne. D'après les statuts de cet établissement, rédigés en 1313, chaque lépreux devait prêter serment d'obéir au maître de la maladrerie, de pourchasser l'honneur, les biens et le profit des échevins et de la communauté, de ne jamais faire de quêtes dans la ville sans être muni d'une cliquette, et de ne marcher qu'au milieu des charrières au-dessus du vent et des gens sains, de partager les aumônes avec les frères et sœurs malades, de ne jamais laver ses mains ni ses linges dans les fontaines communales, de n'assister à la messe paroissiale qu'aux quatre grandes fêtes de l'année, et encore de ne rester à l'église qu'entre le premier et le dernier évangile ; il devait s'agenouiller au pied de la croix de pierre placée devant la Malalière, et enfin prêter serment d'observer les statuts et de dénoncer aux échevins ceux qui tentaient d'empoisonner les fontaines et les aliments. Cet hospice n'existait plus en 1524. Ses biens furent réunis à ceux de l'hôpital du Saint-Esprit d'Arlay. Une croix marque encore l'emplacement de cet édifice.

Hôpital du Saint-Esprit : Une bulle du pape, obtenue en 1301 par Hugues de Chalon, dit le Sourd, évêque de Liège, puis archevêque de Besançon, autorisa cet établissement, qui fut doté en 1327 par Ponce d'Arlay, II<sup>e</sup> du nom, chevalier, et Guyette de Grozon, sa femme, sous le titre de Notre-Dame. De 1327 à 1378, les enfants des fondateurs lui firent de nombreuses libéralités, et le placèrent sous l'ordre du Saint-Esprit de Rome. Ruiné successivement en 1479 par Louis XI, en 1559 par une troupe vallonne venue de la Belgique, en 1595 par Henri IV, et en 1657 par le duc de Longueville, il cessa d'exister à cette dernière époque. Ses biens furent réunis en 1717 à l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon. M. Jean-François Bullet, frère du célèbre professeur de théologie, ayant été nommé à la commanderie d'Arlay par le général de l'ordre, chercha à relever ce monument de ses propres mains. Il fut trouvé écrasé en 1759 dans une carrière de Chaze. Cet hôpital, dirigé par un frère hospitalier ayant le titre de recteur, fut desservi d'abord par des frères hospitaliers laïques, puis par des religieuses. Il était destiné à recevoir les pauvres, les infirmes, les enfants trouvés, et à donner l'hospitalité à ceux qui la demanderaient. Les seigneurs d'Arlay en avaient la garde et en étaient les protecteurs. La chapelle fut fondée en 1564 par Guillaume d'Arlay et dédiée au Saint-Esprit.

Bureau de charité : Un bureau de charité avait été établi par lettres-patentes du mois de mai 1788. L'administration en était confiée à plusieurs membres ecclésiastiques et laïques. Il eut la permission d'acquérir jusqu'à concurrence de 13.400 fr. d'immeubles.

## MONASTÈRES.

L'abbaye de Saint-Vincent fut établie par saint Donat, évêque de Besançon au VII<sup>e</sup> siècle et détruite au X<sup>e</sup> siècle par les Normands. Elle était habitée par des moines noirs.

Couvent de Clarisses : Les seigneurs d'Arlay avaient établi, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, un couvent de Clarisses dans le Bourg-Dessus, près de l'église Saint-Nicolas qui leur servait de chapelle. Ces pieuses filles, toujours entourées d'une soldatesque indisciplinée, se retirèrent en 1325 dans la solitude de Migette.

Couvent de Minimes : Les Minimes furent établis en France par saint François de Paule en 1440, et admis en Franche-Comté en 1619. Un couvent de leur ordre fut fondé à Arlay, le 14 août 1622, pour quatre religieux. Le supérieur acheta de Dorothee Péliissonnier, épouse de Jean de Ronchaux, une vieille maison à laquelle on ajouta une chapelle et un cloître. Cet édifice étant devenu insuffisant, les Minimes construisirent en 1655, sur la pente de la montagne, un nouveau monastère qui fut considéré comme l'un des plus beaux de l'ordre. Leur chapelle servit quelque temps d'église paroissiale. Elle était richement ornée. Sur les instances du curé d'Arlay, ce couvent fut supprimé, au grand regret des religieux et des habitants, par lettres-patentes du roi des 23 septembre 1769 et 16 juin 1770, et réuni à celui d'Arbois. Les bâtiments ont été achetés en 1773 par M<sup>me</sup> la princesse de Lauraguais, qui en a fait le château actuel.



Ermitage : Jean-Baptiste de Chalon-Landreville fonda l'ermitage d'Arlay en 1680. Il y appela des ermites de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Sarra en Espagne. Une délibération municipale du 4 décembre 1680 permit à des anachorètes de l'institut de Saint-Jean-Baptiste de venir s'établir dans ce lieu, à condition qu'ils auraient toujours un prêtre parmi eux, qu'ils enseigneraient aux enfants le catéchisme, la lecture et l'écriture, et qu'ils ne quêteraient point dans la paroisse. Le bâtiment fut construit sur l'emplacement de l'ancienne chapelle des Tartots. Il se composait d'une vaste chapelle, d'une sacristie, d'un réfectoire servant de salle d'étude, de quelques cellules au-dessus, et d'un corps de logis servant d'écurie, de cuverie et d'atelier pour le tissage des grossières étoffes de laine dont se couvraient les ermites.

Le nombre de ces anachorètes était ordinairement de quatre. Il s'éleva cependant jusqu'à sept.

## CROIX.

Il existait plusieurs croix disséminées sur le territoire d'Arlay. On en voyait une très ancienne du côté de Ruffey, qu'on appelait *Croix de Miséricorde*. Le champ dans lequel elle était plantée était un lieu d'asile. Il y en avait une autre devant l'hôpital de la Malatière, où se rend encore chaque année la procession des Rogations, une troisième en pierre sur la margelle du pont Saint-Vincent, une quatrième à la sortie d'Arlay, sur le chemin de Vincent, destinée à remplacer une colonne milliaire placée sur la voie romaine d'Arlay à Verdun, une cinquième sur les Levées, qui supplanta un dolmen celtique, et une autre très belle devant l'hôpital du Saint-Esprit. On en remarquait enfin une dernière à l'embranchement de l'ancienne voie romaine venant de Poligny. Elle était placée sur un monticule, dans l'intérieur duquel on trouva une large lave brute qui recouvrait le squelette d'un homme dont les os étaient d'une longueur et d'une grosseur extraordinaires.

## HALLES , AUOITTOIRE ET PRISON.

En 1276, Jean I<sup>er</sup>, baron d'Arlay, fit construire des halles au Bourg-Dessous pour la vente des grains et marchandises, et pour la tenue des foires et des marchés. Dans ce bâtiment était placée la salle d'audience du juge local, du châtelain, du bailli et du gruyer. A l'un des angles était attaché le carcan ou collier en fer, dans lequel les malfaiteurs étaient retenus et exposés en public. Les halles furent incendiées en 1637, et leur emplacement vendu en 1702. En 1700, les agents de Guillaume de Nassau, roi d'Angleterre, firent reconstruire une nouvelle salle d'audience. Il y avait au-dessous une cave profonde qui servait de prison. C'était un cachot infect, privé de lumière, dans lequel on n'arrivait qu'au moyen de sauts très dangereux.

Collège : En 1591, Philibert et Claude Péliissonnier, frères, écuyers, fondèrent un collège dirigé par un principal et des professeurs choisis par le magistrat. Il y avait en outre une école de filles, dotée par Mademoiselle Claudet en 1765.

## ÉTAT ACTUEL.

La première pensée qui frappe, quand on jette les yeux sur Arlay, c'est celle d'une fortune tombée, et d'une grandeur déchue. Sa physionomie a quelque chose d'austère et de mélancolique



qui fait rêver. Les ruines du château sont d'un aspect majestueux. M<sup>me</sup> de Lauraguais, venant visiter sa terre d'Arlay en 1773, fut tellement enchantée de son site, qu'elle résolut aussitôt d'y fixer son séjour. Elle acheta le couvent des Minimes, dont elle fit le château qu'on admire aujourd'hui. Elle convertit toute la montagne en bosquets délicieux. Sur les débris de l'ancien donjon, elle fit élever deux pavillons dans lesquels les bals, les fêtes se succédaient sans interruption. En 1778, cette princesse fit inviter les seigneurs de Franche-Comté, qui relevaient d'elle, à se rendre à Arlay, chef-lieu de ses terres, pour reprendre de fief entre ses mains, et les maires et échevins des communautés à venir faire reconnaissance de ses droits. Dès qu'on fut prévenu de l'arrivée de cette puissante suzeraine dans la province, la noblesse, les dignitaires, les corps de villes de la seigneurie, se hâtèrent de venir la visiter et la complimenter. Le roi de Prusse seul, le grand Frédéric, refusa de faire hommage pour son comté de Neuchâtel. Il répondit au messenger chargé de lui remettre l'invitation, « que si le seigneur d'Arlay persistait à avoir sa visite, il fallait préparer des logements pour 5000 chevaux ; que le grand Frédéric ne voyageait jamais autrement. » On comprend fort bien que M<sup>me</sup> de Lauraguais se soucia fort peu d'un hommage aussi dispendieux.

L'archevêque de Besançon se fit représenter par M. de Chavannes, son vicaire-général.

Le maréchal de Lorges par le marquis de Fallan.

Le marquis de Saint-Simon, gouverneur de Besançon, par le comte d'Archiac, son fils, colonel.

Mgr. Méalet de Fargues, évêque de Saint-Claude, par M. de Champ-d'Hyvers, son vicaire-général ; et en personne vinrent à Arlay, Mgr. de Rans, évêque de Rosy, M. de La-Corée, intendant de la province à Besançon ; Mgr. de Lezai-Marnézia, évêque d'Evreux ; plusieurs conseillers au parlement de Besançon ; M<sup>me</sup> de Watteville, abbesse de Château-Chalon ; M<sup>me</sup> de Boutechoux, abbesse de l'abbaye de Sainte-Claire à Lons-le-Saunier, les corps municipaux des villes de Lons-le-Saunier, Pontarlier, Orgelet, Nozeroy, Salins, Jougne, Vuillafans, Sellières, Bletterans, la Rivière, etc.

Tous les vassaux relevant de la terre d'Arlay vinrent prêter serment de fidélité.

Chaque communauté envoya les produits les plus renommés de son sol.

Ces visites, ces députations durèrent pendant toute la belle saison, et furent l'occasion de fêtes splendides. Arlay était devenu un véritable Versailles.

Eglise. L'église paroissiale de Saint-Vincent, patron de la paroisse, dont la fête se célèbre le 22 janvier, a été construite, en 1818, au moyen du don fait par M. Alexis Bailly de Chissey, né à Sainte-Agnès, qui fut curé d'Arlay de 1759 à 1787, époque de sa mort. Elle est à trois nefs, d'un aspect simple et pourtant imposant ; deux vitraux coloriés, représentant, l'un saint Claude, et l'autre saint Vincent, ont été peints avec beaucoup de talent par un artiste de Saint-Claude et placés en 1852. Parmi un certain nombre de tableaux, on en remarque un fort beau, placé au fond du chœur, donné en 1820 par M<sup>lle</sup> de Vaulchier, et peint par elle-même. M. Jacquier, qui a présidé à la construction de cet édifice en qualité de maire, a eu le bon esprit de faire incruster dans les murailles latérales, différentes pierres tombales, portant des inscriptions en lettres gothiques, qui provenaient des anciennes églises démolies.

Nous invitons les étrangers à visiter les ruines de l'ancien château, d'où la vue s'égare sur un magnifique horizon, le château moderne, l'église Saint-Vincent, l'ancien hôpital du Saint-Esprit et la belle croix placée au devant, la maison à l'aspect féodal, habitée successivement par les familles Péliissonnier et de Vaulchier, et aujourd'hui par M. le colonel Regaud.

#### HOMMES ET FAMILLES RECOMMANDABLES.

Arlay fut de tout temps habité par une nombreuse noblesse. En 1668, on y comptait 29 familles nobles qui y étaient établies. On y voyait, à cette époque, figurer les de Crecy de Molpré, les Charreton, les de Ronchaux, les de l'Espinette, les de Vaulchier, seigneurs du Deschaux, les Bouverot, plusieurs branches des Péliissonnier, seigneurs de Nance, de Saint-Georges, les Timonet, seigneurs des Gaudières, les de Chalon-Landreville, les de Mouliner, seigneurs de Cubry et d'Igny, les Marlet, les Champignon, les Lesme. A d'autres époques, on y voit les



d'Arlay, les de Reuilly, les Boisson de Ronchoux, les Bouverot, les Roz, les de Joux, les de Barnaud, les Desprez, les de Maigret, les Abry d'Arcier, etc.



Plusieurs de ces familles ont fourni des sujets très distingués à l'armée, à la marine, à la magistrature. Mathieu Vaulchier, écrivain estimable, était l'un des rois d'armes de Charles-Quint sous le nom de Franche-Comté. M. Bourdon de Sigrais (1712-1795), capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, membre de plusieurs académies, est auteur de différents ouvrages sur l'art militaire. Plusieurs officiers supérieurs ont joué un rôle brillant dans les guerres de la république et de l'empire. Parmi ceux nés à Arlay, on cite le général Thimonet des Gaudières, mort gouverneur de Cambrai en 1818 ; M. Coindet, colonel d'artillerie, mort directeur de l'arsenal de Bayonne ; M. Vernier (Jean-Honoré), colonel au 23<sup>e</sup> régiment de ligne, officier de la légion-d'honneur, baron de l'empire; le colonel Lajeunesse, le commandant Thevenot, les capitaines Perraud ( Léopold), Vannier et Guerrin , M. Jacquier (François-Joseph), lieutenant d'artillerie, né le 24 mai 1770. Cet officier a été notaire à Arlay de 1800 à 1820, et à Lons-le-Saunier de 1825 à 1835. Tout dévoué aux intérêts de son pays, il a rempli avec autant de zèle que de talent les fonctions de maire pendant de longues années, soit à Arlay, soit à Lons-le-Saunier. Parmi les contemporains, on cite encore MM. Vuillet, Napoléon, et Dominique, tous deux officiers en activité de service.

C'est à Arlay que sont morts (1783) M. Girod, célèbre médecin, né à Mignovillard, introducteur de la vaccine en Franche-Comté, et M. Abry d'Arcier (1824), auteur de mémoires historiques sur la province.

Bibliographie : peut consulter les notes manuscrites, rédigées par M. Jacquier, qui a bien voulu les mettre à notre disposition, celles de M. Abry d'Arcier, les Annaires du Jura, les notes de M. l'avocat Perrin, publiées en 1880, et enfin le cabinet de médailles et d'antiques, recueillis à Arlay par M. le docteur Daille.